

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° DEL097-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181015-DEL097-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Attribution d'une subvention en faveur des sinistrés du tremblement de terre et du tsunami, en Indonésie.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les îles indonésiennes des Célèbes ont été frappées par un violent séisme le vendredi 28 septembre dernier. D'une magnitude de 7,5, le séisme a été plus puissant que la série de tremblements de terre que l'Indonésie a connue en août et qui avait fait 500 morts.

Ce séisme a provoqué un raz de marée entraînant une vague de 1,5 mètre qui a notamment submergé la ville de Palu. Un bilan encore provisoire fait état de près de 2 000 morts. Les autorités locales prévoient que ce chiffre augmente encore, évoquant 5 000 personnes disparues.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de s'unir aux actions menées par les associations caritatives en faveur des sinistrés de ce tremblement de terre et de ce tsunami et de verser à la Croix-Rouge une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.